

DELIBERATION N°CS-2014/37

OBJET : *Signature d'une convention de partenariat avec la Fédération du Rhône pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour la réalisation de suivis piscicoles et hydrobiologiques dans le cadre de l'observatoire écologique du bassin versant de l'Yzeron*

L'an deux mille quatorze, le vingt deux octobre, à 18 heures 30, le Conseil Syndical du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance, s'est réuni au siège du syndicat en Mairie de Grézieu-la-Varenne, sous la Présidence de Monsieur Alain BADOIL.

Etaient présents

Mesdames : A. CHANTRAINE, E. DAUFFER, B. DE TESTA, A. LANSON-PEYRE DE FABREGUES, M. PLOCKYN, C. ROUX, V. SARSELLI et C. SCHUTZ.

Messieurs : P. ANDREYS, A. BADOIL, E. CHATELUS, L. CHEVIAKOFF, J. CROZET, L. CROZIER, G. DASSONVILLE, J-Y. DELOSTE, J. DURRANT, A. GONZALEZ, F-X. HOSTIN, F. HYVERNAT, G. LHOPITAL, R. LOYER, G. PATTEIN, E. PEDRO, B. PONCET, E. PRADAT, L. PROTON, P. RULLAT, et L. SEGUIN.

Pouvoirs : B. GACON : pouvoir donné à F-X. HOSTIN,
P. PERRUCHOT DE LA BUSSIERE : pouvoir donné à B. PONCET.

Président : Alain BADOIL.

Secrétaire de séance : Luc SEGUIN.

Nombre de Conseillers en exercice : 40 (Présents : 29 / Pouvoirs : 2 / Votants : 31).

Convocation en date du : 15 octobre 2014.

Nature de l'acte : Commande publique – Autres types de contrat (1.4.3).

Monsieur le Président expose qu'une étude piscicole préalable au Contrat de rivière avait été réalisée en 1999.

Afin d'établir un diagnostic plus précis de l'état actuel des milieux aquatiques du bassin versant de l'Yzeron, et dans le but de dresser un bilan des actions après réalisation du Contrat de rivière, une étude piscicole a été réalisée par la Fédération du Rhône pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FRPPMA) en 2012. Dans ce cadre, un suivi a été proposé et doit maintenant être mis en œuvre. Il s'inscrit dans la mise en place d'un observatoire du bassin versant, préconisé et initié par la fiche G5 du volet C du contrat de rivière. En effet, même si il n'existe actuellement pas de second contrat de rivière en cours de montage, le SAGYRC continue de mener des actions de gestion et de restauration de son bassin versant. Il est donc nécessaire d'évaluer les effets des nouvelles opérations à partir d'un état des lieux réactualisé.

Cette étude, répond également au Programme de Mesures - PdM - du SDAGE¹ Rhône Méditerranée et Corse, qui préconise l'élaboration d'une stratégie de restauration de la continuité piscicole (mesure 3C13) afin de contribuer à l'atteinte des objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). L'Yzeron amont, le Ratier et le Charbonnières (masse d'eau 482a) ont en effet un objectif de bon état écologique fixé à 2015, tandis que l'Yzeron en aval du ruisseau de Charbonnières (code 482b) a un objectif de bon potentiel pour 2015.

¹ Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Objectifs de l'étude

Appliqués aux cours d'eau principaux de l'ensemble du bassin versant de l'Yzeron, les objectifs de cette étude sont les suivants :

- Réaliser une synthèse bibliographique des données existantes sur les peuplements piscicoles et astacicoles (écrevisses) du territoire, sur les milieux ;
- Actualiser les connaissances sur l'état des peuplements piscicoles ;
- Qualifier les habitats piscicoles en général et plus précisément sur les secteurs où ont été menées des opérations d'élargissement du lit mineur et de restauration hydraulique et écologique pour un suivi de l'effet des aménagements.

Contenu technique de l'étude

L'état des lieux se base sur l'acquisition de données biologiques concernant les populations piscicoles et astacicoles sur le bassin versant. Un diagnostic physique, thermique et physico-chimique des cours d'eau selon les informations disponibles pour le dernier critère servira de base au recensement des facteurs limitant. La Fédération de Pêche effectuera la synthèse des données existantes sur le bassin par analyse bibliographique et recueil d'information / entretiens avec les différentes personnes ressources.

A l'issue de cette phase, il s'agira de déterminer quelles sont les données exploitables, les données manquantes, les secteurs qu'il serait intéressant de prospecter...

Protocole pour les inventaires piscicoles

La technique d'étude proposée consiste en la réalisation de pêches électriques d'inventaire par 2 passages successifs sur 24 stations (tronçons de 80/150m environ) réparties sur l'ensemble du bassin. Leur nombre et positionnement découlent d'une concertation entre le SAGYRC, l'ONEMA² SD69 et la FRPPMA.

Les espèces prélevées feront l'objet d'une biométrie pour le recueil des données : dénombrement, biomasse et tailles. Les poissons capturés sont ensuite remis à l'eau, cette méthode d'échantillonnage à l'électricité présentant l'avantage d'être peu traumatisante pour le poisson.

Le matériel utilisé varie en fonction des caractéristiques du cours d'eau étudié (largeur, profondeur). Une base de données comprenant les caractéristiques physiques des stations (description générale de l'habitat) et l'intégralité des données biologiques affiliées sera renseignée.

La dynamique des populations, notamment de l'espèce truite fario, sera étudiée. Le niveau typologique théorique sera confronté au niveau typologique observé lors des inventaires, ce qui permettra d'apprécier les déséquilibres piscicoles traduisant des dysfonctionnements du cours d'eau.

La mise en place de 17 sondes thermiques sur les stations de pêche sera nécessaire à la détermination des niveaux typologiques théoriques exacts. Par ailleurs, la thermie est un paramètre de premier ordre expliquant la répartition des espèces piscicoles, nécessairement limitées par leurs exigences de température d'eau. Les données acquises fourniront une information intéressante sur les sous-bassins vis-à-vis de ce paramètre marqueur de perturbation. Des relevés ponctuels le long des cours d'eau seront réalisés parallèlement pour compléter l'étude thermique à une échelle spatiale plus fine.

L'évolution des peuplements piscicoles du bassin sera analysée et interprétée afin de dresser un bilan sur l'état de la faune aquatique. L'évolution dans le temps sera appréciée sur la base de l'ensemble des données disponibles. Un travail d'analyse et de recherche des facteurs limitant sera mené en croisant les informations recueillies sur la qualité physique, chimique, thermique, hydrologique des cours d'eau.

Des échantillons de nageoire seront prélevés sur les truites fario récoltées sur les stations de pêche électrique lors de ce travail. Des analyses génétiques seront effectuées dans le cadre d'un projet commun interfédéral (03, 38, 42, 43, 63, 69, 73, 74) de recherche collaborative pour mieux localiser, identifier et gérer la diversité génétique chez la truite commune. Les objectifs visés sur le bassin versant de l'Yzeron sont de visualiser la restauration des flux géniques avec la réouverture du milieu

² Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

suite à l'effacement des seuils. Une comparaison des ADN des spécimens prélevés en 2014 avec ceux des individus récupérés en 2006-2008 sera réalisée. Les résultats seront incorporés aux données de suivi de l'Observatoire de l'Yzeron 2014 en fonction de leur date de disponibilité.

Protocole de suivi du tronçon aménagé de la Bressonnière sur le Charbonnières

Dans le cadre de l'opération 16 de protection contre les inondations et de restauration des cours d'eau, le premier site réaménagé est celui du ruisseau du Charbonnières au parc de la Bressonnière, situé en centre bourg de Charbonnières-les-Bains. Les travaux ont été réalisés en 2012 et réceptionnés en 2013.

Pour les besoins de l'observatoire écologique du bassin, et afin de répondre aux obligations réglementaires de suivi post-aménagement fixées dans l'arrêté d'autorisation loi sur l'eau, un premier suivi hydrobiologique est à engager dès l'année n+1 des travaux (2014).

L'objectif est de qualifier et quantifier la valeur de l'habitat physique pour la faune piscicole, caractérisée par un peuplement salmonicole, dont la présence et la densité sont conditionnées par trois variables morphodynamiques : la hauteur d'eau, la vitesse du courant et la granulométrie du lit. A ces trois variables, on peut rajouter la surface d'abris disponible.

Le protocole de caractérisation de l'hydromorphologie des cours d'eau mis en œuvre dans le cadre de ces suivis s'inspire de la bibliographie et des pratiques actuelles, et comprend trois axes d'analyse :

- le premier permet de décrire les variables physiques (vitesses, granulométrie, morphologie du lit, répartition de faciès, surfaces d'abris) ;
- le second permet de faire le lien entre les caractéristiques physiques et la valeur d'habitat pour la faune aquatique avec la méthode de l'Indice d'Attractivité Morphodynamique (IAM) ;
- le troisième permet d'évaluer l'ichtyofaune dans ces conditions d'habitat (cf. partie inventaires piscicoles) ainsi que le régime thermique amont/aval travaux.

Un inventaire de la macrofaune benthique (invertébrés - larves d'insectes, mollusques, vers, crustacés etc. - présents dans les premières couches des sédiments du cours d'eau) sera effectué sur une station représentative du tronçon pour évaluer la réponse de ce compartiment biologique vis-à-vis des travaux de renaturation. Un indice biologique de qualité IBG-DCE sera réalisé selon les normes de prélèvement et de traitement des échantillons. Les notes indicielles et les traits écologiques du peuplement seront interprétés et comparés aux données antérieures.

Rendus

Les données feront l'objet d'une analyse à l'échelle stationnelle, puis à l'échelle de sous-bassins, et enfin à l'échelle globale. Un regard critique sera porté sur l'ensemble des informations rassemblées. La présentation des résultats sera effectuée avec supports cartographiques, le travail mené (cartographies et bases de données) sera exploitable sous SIG (Mapinfo). Il sera fait état de l'évolution des peuplements piscicoles, de l'influence des actions réalisées lors du Contrat de rivière en termes d'assainissements, de travaux sur berges, de restauration de la continuité, ... le tout tenant compte de l'influence des conditions hydrologiques et des fluctuations naturelles des peuplements. Dans ce but, les données des stations suivies par la Fédération dans le cadre de ses propres travaux seront intégrées au rendu final.

Une analyse critique des travaux réalisés sur le parc de la Bressonnière sera menée afin de mettre en relief les aspects positifs et/ou les lacunes observées sur les aménagements vis-à-vis de leur intérêt écologique, dans l'optique de consolider les retours d'expérience et orienter les aménagements en cours et à venir.

Un des objectifs de la Fédération sera de permettre aux structures locales de gestion que sont les AAPPMA³ de participer pleinement à cette étude, en les sensibilisant à la nécessité d'une gestion globale de la ressource, avec une perception des cours d'eau élargie à l'ensemble du bassin versant.

³ Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Modalités administratives

Considérant d'une part les partenariats existants entre le SAGYRC et la FRPPMA, initiés dans le cadre du Comité de rivière, et d'autre part la spécificité de l'étude proposée, reposant notamment sur une connaissance précise du bassin versant et des données disponibles sur la faune piscicole, il est proposé que la mission fasse l'objet d'une convention de partenariat entre le SAGYRC et la Fédération du Rhône pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Planning prévisionnel et durée de la convention

Les relevés physiques, les inventaires piscicoles et hydrobiologiques et les suivis thermiques ont dû être anticipés à partir du mois de juin 2014, afin de tenir compte de la saisonnalité optimale pour la réalisation de ce type d'investigations de terrain. Ils se poursuivront jusqu'en novembre 2014.

Une première présentation des résultats est prévue fin 2014, pour un rendu définitif du rapport d'étude à la fin du premier trimestre 2015.

Dans ces conditions, la durée de la convention est prévue sur 10 mois à partir de juin 2014, soit jusqu'à fin mars 2015.

Financement

La participation du SAGYRC pour la présente étude est fixée à 3 065 € TTC (la FRPPMA n'est pas soumise à TVA).

Les crédits nécessaires au financement de cette opération sont imputés sur le Budget Syndical en section de fonctionnement, sur la fiche action G5 liée à l'opération n° 14 « Observatoire du Bassin Versant ».

LE CONSEIL SYNDICAL, invité à se prononcer,

Où l'exposé du Président du SAGYRC et sur sa proposition,
Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 21 octobre 2014,
Vu le projet de convention,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des suffrages exprimés, par 31 voix pour,

ARTICLE 1 : De passer une convention de partenariat avec la Fédération du Rhône pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, pour la réalisation de suivis piscicoles et hydrobiologiques dans le cadre de l'observatoire écologique du bassin versant de l'Yzeron, incluant une participation du SAGYRC de 3 065 € TTC.

ARTICLE 2 : D'imputer la dépense sur le budget syndical, en section de fonctionnement, chapitre 011.

ARTICLE 3 : D'autoriser le Président du SAGYRC à signer la convention de partenariat et toute pièce se rapportant à l'opération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le **29 OCT. 2014**
et de la publication le **29 OCT. 2014**

LE PRESIDENT
Alain BADOIL

LE PRESIDENT,
Alain BADOIL